

"Il faut créer une opinion publique qui, sans chercher le scandale, dénonce avec franchise et courage les personnes et les circonstances qui ne sont pas conformes aux lois ou aux institutions justes ou qui cachent déloyalement ce qui est vrai".

(Pie XII,  
citée par la  
Documentation  
Catholique du  
15 mai 1955)



Vol. XXXI — No. 31

Ottawa, 9 septembre 1955

LE SEUL  
MOYEN

Faites-nous parvenir  
des nouvelles de votre  
centre: c'est le seul  
moyen pour que les  
abonnés de vos syndi-  
cats les trouvent dans  
**LE TRAVAIL**

**Au Congrès de Québec :**

# LA FUSION OU L'INDEPENDANCE POUR LA CTCC?

## Accord à la Vickers



C'est par un vote quasi unanime (seulement trois syndiqués votant contre) que l'Union Nationale des Employés de Canadian Vickers de Montréal a signifié son approbation des nouvelles conditions de travail et de salaire obtenues au cours des négociations post-arbitrales. Les travailleurs qui avaient formulé près d'une quarantaine de demandes, ont réussi à obtenir plus d'une vingtaine d'amendements majeurs à la convention collective expirée en octobre 1953. Outre d'obtenir une augmentation de salaire de 8 cents l'heure et une entière rétroactivité au 1er mai 1955 et 5 cents rétroactifs au 15 décembre 1954, les syndiqués ont obtenu une amélioration notable des clauses d'ancienneté, de la procédure des griefs, de la clause des vacances et les congés payés.  
(Lire détails en page 2)

"Une question d'actualité, mais non pressante", déclare M. Gérard Picard, président général de la CTCC, dans son rapport d'ouverture au congrès.

Il semble bien que le congrès de la C.T.C.C. ne se prononcera pas, cette année, sur l'importante question de la fusion de la C.T.C.C. avec les autres centrales syndicales ou de l'indépendance de la C.T.C.C. C'est l'indice qui ressort du rapport du président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, lors de la séance d'ouverture, dimanche, le 11 septembre à Québec.

"La question est d'actualité sans doute, a déclaré M. Picard, mais elle n'est pas pressante au point qu'elle exige une réponse du congrès cette année, a dit M. Picard, en terminant son allocution. Il a exprimé l'opinion que la C.T.C.C. y gagnerait à examiner cette question pendant une autre année et il a suggéré que le congrès nomme une commission spéciale dont la préoccupation sera d'examiner cette question et de faire

rapport au prochain congrès, soit en septembre 1956.

Parmi les raisons concluantes qui ont amené M. Picard à formuler ces recommandations, il faut remarquer tout d'abord que la CTCC n'a jamais reçu d'invitation officielle de participer à l'unité organique ni d'engager des pourparlers à ce sujet; une autre raison, c'est que les discussions préliminaires qui ont eu lieu au sein de la CTCC au cours de l'année révèlent que la question n'est pas encore suffisamment mûre.

(Suite à la page 7)

# LA SEMAINE

## SATISFACTION DES EMPLOYÉS DE LA VICKERS

Ils obtiennent une amélioration notable de la procédure des griefs de la clause d'ancienneté, de la clause des vacances, une augmentation de salaire et plus de \$100.00 en rétroactivité par employé

C'est par un vote quasi unanime, puisque trois syndicats seulement ont voté négativement, que l'Union Nationale des employés de la Canadian Vickers de Montréal a accepté la recommandation de leur comité exécutif d'accepter les conditions obtenues au cours des négociations post-arbitrales qui duraient depuis trois semaines.

Me Jean-Paul Geoffroy, aviseur technique de la CTC C et l'un des négociateurs du syndicat ainsi que M. S. "Ted" Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie à laquelle est affilié le syndicat, ont tous deux donné respectivement en langue

française et en langue anglaise les résultats des négociations post-arbitrales.

### Avantages obtenus

Il faut rappeler que l'entente intervenue au cours de ces négociations post-arbitrales fait suite à une sentence arbitrale précédée de longues procédures d'arbitrage, de conciliation et de négociations directes depuis le mois d'octobre 1953. Il faut donc dire que la patience des syndiqués de la Vickers a été mise à l'épreuve et qu'ils ont mérité largement les avantages obtenus.

Parmi les gains réalisés, mentionnons d'abord une augmentation générale de 8 cents l'heure, dont la totalité rétroactive au 1er mai 1955 et 5 cents rétroactifs au 1er décembre 1954, ce qui fera une rétroactivité moyenne, pour 45 heures de travail régulier par semaine, de \$107.00 pour chaque syndiqué.

Parmi les autres avantages économiques, mentionnons une augmentation de 5 cents l'heure pour le "travail malpropre", ce qui porte ce différentiel à 20 cents l'heure. Les syndiqués ont aussi obtenu deux fêtes chômées et payées de plus, ce qui porte ce nombre à 7 pour l'année ainsi qu'une amélioration notable du plan de vacances.

Par ailleurs, la compagnie, confrontée avec la demande syndicale d'une amélioration du plan d'assurance-maladie-hospitalisation, a elle-même décidé de mettre en pratique un nouveau plan, lequel serait plus avantageux que le précédent, et la compagnie s'est engagée de payer 38 p. 100 du coût alors qu'auparavant, le tout était à la charge de l'assuré.

### L'ancienneté

La clause d'ancienneté précédente qui avait suscité de nombreuses difficultés au cours de la convention précédente à cause des nombreuses mises à pied à la Canadian Vickers, a été sensiblement améliorée: désormais lorsqu'il s'agira de promotions, on procédera par classification, en tenant compte tout d'abord de

l'habileté et de la longueur de service; mais quand il s'agira tout simplement de mises-à-pied, on considérera d'abord la longueur de service pourvu que le travailleur ayant une plus longue ancienneté soit capable de remplir les fonctions normales de la tâche.

Par ailleurs, il a été entendu entre les représentants syndicaux et patronaux que les membres de l'Exécutif du syndicat jouiront d'une ancienneté préférentielle dans la mesure où il y a du travail dans leur département respectif.

### L'arbitrage des griefs

La procédure des griefs a aussi subi des changements appréciables: désormais tous les griefs seront arbitrables à moins que n'en décide autrement l'arbitre unique choisi à tous les six mois sur une liste de 6 arbitres acceptés par le syndicat et la compagnie. C'est le professeur H.D. Woods de l'université McGill qui sera l'arbitre durant les six premiers mois de la durée de la convention.

### La sécurité syndicale

Lorsque auparavant les nouveaux membres devaient signer leur carte de retenue syndicale devant un représentant de la compagnie, il sera désormais possible de faire signer cette carte devant un membre de l'Exécutif du syndicat ou un délégué de département.

Parmi d'autres avantages, mentionnons que la compagnie devra fournir à tous les trois mois une liste des nouveaux employés, une liste des départs et une liste des employés transférés de département.

Il sera aussi loisible à un travailleur sur les équipes de nuit de demander l'application de la clause d'ancienneté pour du travail sur l'équipe de jour lorsqu'il y aura des vacances, de préférence à de nouveaux employés.

Dans ses remarques aux syndiqués, Me Geoffroy a rappelé qu'il ne s'agissait pas là de con-



Me Jean-Paul Geoffroy, aviseur technique de la CTC C exposant aux syndiqués de la Canadian Vickers les progrès réalisés au cours des négociations post-arbitrales. A sa gauche, on remarque M. S. T. Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie qui a fourni les mêmes explications en langue anglaise; à sa droite, M. Y. Goudreault, président du syndicat et M. Marcel Dubord, secrétaire.

## Le Service de Santé a payé \$267,007.65 de réclamations en 6 mois

Depuis quatre semaines les administrateurs de la fiducie Service de Santé du Saguenay sont à faire une étude attentive du plan d'assurance groupe maladie-hospitalisation régissant les employés payés à l'heure des usines d'Arvida et des centrales de Shipshaw et Chute-à-Caron. Cette étude qui porte sur une période de six mois, soit du 1er février au 31 juillet dernier, a pour but de voir si d'après l'expérience de ces six mois, il y a eu lieu d'apporter quelques modifications sensibles au Plan.

L'on se souvient que lors de la mise en vigueur, soit au mois de février dernier, de la nouvelle formule de cette assurance groupe maladie-hospitalisation, les administrateurs s'étaient engagés à faire une telle étude dans les six mois qui suivraient. Et nous communiquant la conduite de cette étude, le porte-parole des administrateurs nous a fait part que 87 p. 100 des employés éligibles adhéraient présentement à ce plan d'assurance. De plus, au cours des six derniers mois, une somme de \$267,007.65 était versée pour payer 3,493 réclamations. Ce montant, il est bien entendu, ne tient pas compte des réclamations en cours.

Les administrateurs ajoutent que l'étude de ces six mois d'expérience se fait de concert avec la Prudential Insurance Company of America, avec qui la fiducie a eu une entente. En vertu de cette entente, la Prudential garantit le paiement des réclamations.

L'on sait que la fiducie Service de Santé du Saguenay est une organisation des Syndicats Nationaux de l'industrie de l'aluminium d'Arvida et des centrales hydro-électriques de Shipshaw et Chute-à-Caron. Les administrateurs en sont MM. Adrien Plourde, Isaïe Villeneuve du Syndicat d'Arvida et Germain Perron et Ambroise Réhel du Syndicat de Shipshaw et Chute-à-Caron.

ditions idéales mais qu'il fallait tenir compte des circonstances, de la situation instable de l'industrie et finalement du jeu peu honorable auquel se livrent certains adversaires de la C.T.C.C. à la Canadian Vickers.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:  
GERARD PELLETIER

Rédacteur:  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50  
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 LES IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa



**EXPORT**

LA MEILLEURE  
CIGARETTE AU CANADA

# Le respect du dimanche le premier devoir de justice envers Dieu

(Son Exc. Mgr C.-O. Garant)

**A la Fête du Travail des Syndicats Catholiques - Les réformes de structure de la C.T.C.C. énoncées par le secrétaire général Jean Marchand - Présence des autorités civiles et religieuses.**

"Ne jamais mettre en danger la vie de l'âme pour gagner celle du corps", tel est le conseil que Son Excellence Mgr C.-O. Garant, évêque auxiliaire de Québec donnait aux Syndicats catholiques dans son sermon à l'issue de la messe qu'il célébrait à l'église Jacques-Cartier, le matin de la Fête du Travail.

La justice qui dispose à rendre à chacun ce qui lui est dû est la première des vertus sociales. L'Eglise enseigne qu'il faut d'abord rendre à Dieu ce qui lui appartient. Le respect du dimanche, qui est le jour du Seigneur, est ce premier devoir de justice envers Dieu.

Son Excellence rappela qu'il n'y a pas de questions qui n'aient reçu sa part d'attention de l'Eglise. Qui peut oublier les grandes encycliques des Papes Léon XIII et Pie XI; et plus près de nous, la dernière lettre pastorale des évêques de la province civile de Québec sur le problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Eglise.

Cette doctrine sociale de l'Eglise est la seule capable de résoudre les difficultés qui se rencontrent un peu partout dans le monde. Ce qu'elle préconise comme remède, c'est l'organisation professionnelle, l'organisation ouvrière. L'Eglise exige de tous ceux qui participent à la vie économique, de pratiquer la justice la plus absolue. Elle s'adresse plus particulièrement aux employeurs et aux employés, laissant à l'Etat son rôle de surveillance.

D'une part, l'employeur doit payer le juste salaire et, d'autre part, l'ouvrier doit fournir un travail consciencieusement accompli, tout en tenant compte des inégalités sociales inévitables.

Il y a, poursuit Mgr Garant, un remède encore plus efficace, qui est le précepte de la charité dans le domaine social et économique. La méfiance, les soupçons ne peuvent que ruiner les efforts sincères de collaboration. L'édifice construit sur la haine est comme une maison bâtie sur le sable. Il n'y a que l'amour pour bâtir un monde où tous et vous-mêmes serez heureux.

L'expansion ouvrière doit être ce reflet de l'amour. Par votre contribution au bonheur même de la classe ouvrière, vous serez vous-mêmes plus heureux; vous ap-

porterez plus de joie à votre famille et à la société tout entière.

L'unité syndicale en Angleterre servit de préambule au secrétaire général de la C.T.C.C., Monsieur Jean Marchand, pour aborder une question d'une brûlante actualité, l'unité syndicale au Canada. Nous croyons devoir donner de larges extraits de cette conférence qui suivit le déjeuner servi aux Syndicats Catholiques, car les réformes de structure de la C.T.C.C. se posent avec beaucoup d'acuité.

En Angleterre, il n'y a qu'une centrale syndicale qui groupe quelque trois millions de membres. C'est le T.U.C. (Trade Union Congress). C'est plutôt un secrétariat, car il n'a à peu près pas de pouvoirs sur les unions ouvrières. Lors d'un séjour à Londres, ce printemps, en pleine vague de grèves, j'ai pu voir deux unions se disputer au sujet de la grève qu'on venait de déclarer chez les cheminots. On a réussi à faire l'unité en Angleterre en mettant de côté les problèmes contentieux. J'ai pu constater que plusieurs grèves étaient non-officielles et non approuvées par le T.U.C. C'est une unité artificielle qui ne s'établit pas au même niveau qu'on veut la réaliser chez nous. A mon avis, ce n'est même pas souhaitable que nous ayons cette unité.

A l'heure actuelle, je ne crois pas que la C.T.C.C. doive partir en peur parce que le Congrès Canadien du Travail et le Congrès des Métiers et du Travail ont décidé de se fusionner. Je suis convaincu que cette unité est tout à fait transitoire et que nous aurons une nouvelle division d'ici quelques années, parce qu'ils n'ont pas les mêmes principes. On fait cette tentative parce qu'on a besoin de force.

La C.T.C.C., non seulement perdrait sa raison d'être, mais se perdrait elle-même dans une masse, avec des gens qui ne sont pas d'accord avec nos principes. De toute façon, c'est un problème auquel nous aurons à faire face au Canada. Il n'y a pas de doute que cette fusion est sérieuse, parce que nous aurons devant nous une centrale plus forte. C'est pourquoi, pour la C.T.C.C., il s'agit de savoir si, telle

que constituée, elle est en mesure de résister à cette pression et quelles vont être les conséquences pour la classe ouvrière.

Les réformes de structure de la C.T.C.C. feront donc l'objet d'un débat assez sérieux au prochain congrès. Nos syndiqués doivent voir l'envergure de ce problème et l'envisager bien en face, car c'est une question de survie. La C.T.C.C. est-elle destinée à rester dans des îlots dans la province de Québec, ou bien doit-elle devenir l'union qui dicte l'orientation de la vie économique et politique dans toute la province de Québec.

On fait partie d'un mouvement syndical qui se distingue des autres. Mais de quelle façon se distingue-t-il? Il faut que dans la vie concrète, dans la vie syndicale, ceci ait un sens, même sur le plan de la convention collective. Si nous n'en sommes pas rendus là, cela veut dire que nos principes sont du gargarisme. Il faut qu'on sache ce qu'on doit réaliser sur le plan concret quand on parle de christianisme dans le domaine des relations ouvrières. Le premier sens, c'est que les hommes doivent passer avant la production, avant l'argent. Il y a des solutions chrétiennes au problème de la rationalisation des tâches comme il y en a pour les clauses d'ancienneté à négocier dans les conventions collectives de travail.

Nous devons avoir une formule concrète et non pas seulement nous gargariser des encycliques et nous acheminer à la ruine comme les groupements syndicaux européens. L'Eglise ne nous demande pas d'écrire une autre encyclique! Elle nous demande seulement, sur le terrain concret, de trouver des solutions concrètes aux problèmes humains qui se posent dans l'industrie. La doctrine sociale de l'Eglise est contre la primauté des biens matériels sur les êtres humains. Est-ce que tels que nous sommes constitués, avec la force que nous avons, il est possible, en Amérique du Nord, de réaliser ces principes chrétiens dans les faits? Ces problèmes se poseront sous l'aspect des réformes de structure de la C.T.C.C. Il ne faut pas attendre d'être trop affaiblis pour toucher à ces problèmes d'envergure.

Les invités qui prirent place

## La tranquillité dans l'ordre ou la crainte

On a répété à plusieurs reprises au cours des derniers jours que la paix sociale régnait dans la province de Québec, qu'on signait de nombreuses conventions collectives de travail, que les grèves y étaient peu nombreuses.

On signe souvent des conventions collectives sans passer par l'arbitrage parce qu'on craint les délais que permettent les lois actuelles (22 mois dans le cas de la Vickers); on ne fait pas de grèves parce qu'on craint l'action répressive de l'Etat, ses moyens d'action tout puissants sur l'opinion publique et l'arrivée des gendarmes avec leurs matraques et leurs revolvers.

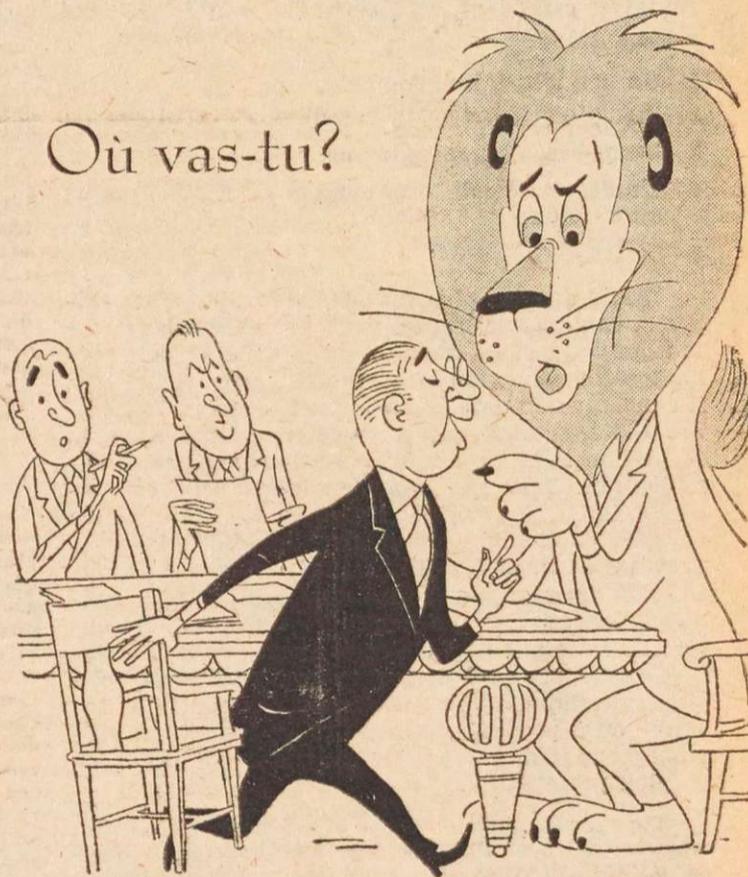
La condition de la véritable paix n'est pas réalisée: nous ne connaissons pas chez nous la tranquillité de l'ordre: ce que les travailleurs subissent, c'est la contrainte; s'ils sont tranquilles, c'est qu'ils ont peur, c'est qu'ils craignent l'Etat, son gouvernement, ses lois, sa police, ses gendarmes.

On peut avoir l'illusion de la paix que certains définissent l'absence de guerre ouverte, mais on n'a sûrement pas l'union des coeurs et des âmes. Alors pourquoi vouloir nous leurrer, M. Barrette?

sur la scène et qui adressèrent la parole furent S. Exc. Mgr Garant, évêque auxiliaire de Québec; S. H. le maire Wilfrid Hamel; M. Wilfrid Dufresne, député de Saint-Sauveur, au Parlement fédéral; M. Gérard Tremblay, sous-ministre, représentant de l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail; M. Raynald Bélanger, représentant du chef de l'Opposition, M. G.-E. Lapalme; MM. Damas Blais et Joseph Conseil, évêque; M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier diocésain des Syndicats Catholiques; et le conférencier invité, M. Jean Mar-

chand, secrétaire général de la C.T.C.C.

C'est M. Joseph Parent, président du Conseil Central des Syndicats Catholiques, qui avait souhaité la bienvenue aux invités et M. Alphonse Proulx, secrétaire du même organisme, agissait comme maître de cérémonies. Mlle Pierrette Roy, diseuse, et Mlle Lise Jobin, interprétèrent des chansons fort goûtées par l'assistance. Me Paul de Margerie exécuta quelques pièces au piano et accompagna Mlle Roy dans ses chansons, pendant que Mlle Juliette Darveau accompagnait Mlle Lise Jobin.



...prendre une  
**GOLDEN**

la bière  
plus légère et  
plus moelleuse

un produit MOLSON

# LA CTCC DOIT-ELLE PARTICIPER A L'UNITÉ SYNDICALE ORGANIQUE?

## Un peu d'histoire syndicale

L'actualité syndicale ne laisse que l'embarras du choix quant aux sujets dont l'importance suggère qu'ils soient abordés et examinés dans le rapport du président général de la C.T.C.C. A la réflexion, les pactes de non-agression (no-raiding agreements), l'unité syndicale organique qui doit être réalisée prochainement aux Etats-Unis et au Canada, et l'orientation de la C.T.C.C. comptent certainement parmi ceux dont le Congrès de Québec doit être saisi officiellement afin de permettre au mouvement de préciser sa pensée. Par d'autres rapports, le Congrès sera invité à prendre position sur un certain nombre d'autres questions syndicales importantes.

Le présent rapport veut placer devant le Congrès un certain nombre de faits, de textes et de suggestions qui permettront aux délégués de prendre une vue d'ensemble des sujets énumérés au paragraphe précédent, et, à cette fin, voici le plan qui a été suivi:

- 1—Un peu d'histoire syndicale;
- 2—Structures syndicales canadiennes (Tableaux);
- 3—Les pactes de non-agression;
- 4—L'unité syndicale organique aux Etats-Unis et au Canada;
- 5—La C.T.C.C.

Alors que les plus grandes centrales américaines et canadiennes sont en voie de réaliser leur unité organique, et au moment où la C.T.C.C. doit préciser son orientation et ré-examiner ses structures, il convient de rappeler brièvement un certain nombre d'événements qui sont déterminants dans la formation et la vie des organisations syndicales canadiennes. Dans son évolution industrielle et syndicale, le Canada a subi l'influence de l'Angleterre et, plus particulièrement, des Etats-Unis. Dans la province de Québec, une autre influence vint s'ajouter aux deux autres: celles des organisations syndicales chrétiennes du continent européen. Notons tout de suite que plus des trois quarts de la population du Québec sont de langue française et de religion catholique, alors que dans des proportions inverses ou à peu près, la population des autres provinces canadiennes est de langue anglaise et de religion protestante.

Dans son magistral "Exposé historique du Mouvement syndical en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et au Canada" (1946), Margaret Mackintosh, du ministère canadien du Travail, écrit:

"Au Canada, les premiers syndicats ouvriers ont très probablement été formés par des travailleurs qui avaient fait partie des syndicats britanniques."

Le fait suivant qu'elle relate dans le même ouvrage paraît bien la mettre sur une bonne piste:

"En 1834, des journaliers formèrent dans le village de Tolpuddle, comté de Dorset, le premier syndicat de journaliers agricoles afin de protester contre la réduction graduelle de leurs salaires (...). Six des chefs furent déportés en Australie, coupables d'avoir prêté un serment illégal en s'affiliant à un syndicat. Cet événement est d'un intérêt tout particulier pour les Canadiens puisque cinq des six martyrs de Tolpuddle, après que le tollé général du public eut forcé le gouvernement à les gracier, vinrent au Canada s'établir à l'endroit ou tout près de l'endroit où est située aujourd'hui la ville de London."

L'on sait, par ailleurs, que parmi les immigrants anglais venus au Canada par la suite il y en avait qui avaient

fait partie des syndicats britanniques. Plusieurs d'entre eux ont même occupé des charges importantes dans les organisations syndicales canadiennes. Il ne semble pas, toutefois, que le Trade Union Congress (T.U.C.) ait tenté de s'affilier les syndicats canadiens, ni que les syndicats canadiens aient songé à inviter le Trade Union Congress (T.U.C.) à devenir leur centrale syndicale, ce qui n'implique pas que les immigrants anglais au Canada ont tous, à leur arrivée au pays, abandonné leur titre de membre des syndicats britanniques de leurs métiers.

Les premiers syndicats américains qui ont eu des succursales ou filiales au Canada semblent bien avoir été les syndicats de mouleurs de fonderies, d'imprimeurs, de mineurs de charbon, de cheminots et de cordonniers. Ces succursales ou filiales ont été fondées entre 1860 et 1870.

L'histoire syndicale enseigne que des syndicats américains sont venus au Canada sur invitation des travailleurs canadiens, et que d'autres sont venus dans notre pays, sans invitation comme sans opposition, en vue de leur expansion. La plupart de ces syndicats nationaux américains ont changé leur nom par la suite et ont été connus au Canada sous le nom d'unions internationales. Ces unions ne sont pas et n'ont jamais été, à proprement parler, des unions internationales. En réalité, ce sont des unions nationales américaines qui ont des filiales (locaux, loges, branches ou districts) au Canada.

L'American Federation of Labor (AFL), depuis sa fondation en 1881, et le Congress of Industrial Organizations (CIO), depuis 1938, ont rendu d'éminents services aux travailleurs canadiens. Ces deux grandes centrales syndicales ont apporté ici le fruit de leur expérience et ont contribué efficacement à améliorer les salaires et conditions de travail de leurs membres canadiens. Un bon nombre de syndicats américains ont organisé divers services pour leurs membres canadiens, comme des représentants permanents dont un certain nombre fort compétents dans le domaine des négociations collectives, établi des caisses d'assurances, des caisses de retraite, des fonds de grèves, etc.

## Une forme de colonialisme

N'empêche que, de plus en plus, les travailleurs canadiens voient dans les liens organiques qui les relient aux grands syndicats américains une forme de colonialisme qui cadre mal avec la souveraineté nationale dont le Canada jouit de presque tous les attributs. De même, les conflits sérieux entre la politique commerciale des Etats-Unis et celle du Canada ne manquent pas d'attirer l'attention des travailleurs. Il y a même eu à Montréal, et ailleurs au Canada, des milliers d'ouvriers et d'ouvrières affectés par le chômage à la suite du "dumping" de marchandises fabriquées aux Etats-Unis par des membres de l'union américaine dont ils faisaient partie. Les déclarations fréquentes des représentants permanents des syndicats américains au Canada précisant que les locaux canadiens sont maîtres de leurs décisions dans les limites de leurs juridictions respectives révèlent que l'on répond à des questions souvent posées sur la nature de la tutelle à laquelle sont soumis les "locaux" canadiens organiquement intégrés dans la structure des grands syndicats américains. Il faut bien admettre, certes, que l'économie canadienne est dans une grande mesure influencée par l'économie américaine, et il saute aux yeux que les grandes sociétés anonymes américaines ont, pour la plupart, des succursales au Canada, mais les relations entre les organisations syndicales des deux pays doivent-elles s'établir nécessairement par des liens organiques ou tous sont reliés à une même centrale syndicale, ou peuvent-elles s'établir, sur les sujets d'intérêt commun, par des liens hiérarchiques ou des cartels entre centrales syndicales tout à fait autonomes? Les travailleurs américains n'admettraient jamais des liens organiques qui les relierait à une centrale syndicale canadienne d'où ils recevraient des directives ou des ordres. L'American Federation of Labor (AFL) elle-même n'admettait pas d'être intégrée organiquement sur le plan mondial, dans la C.I.S.L.

Pour revenir à un point mentionné au début du présent chapitre, les syndicats chrétiens du continent européen, notamment ceux de France et de Belgique, ont joué un rôle important lors de la fondation de la C.T.C.C. Depuis

## Le discours de M. Gérard Picard au congrès de la CTCC à Québec porte exclusivement sur l'unité syndicale organique qui doit être réalisée prochainement aux Etats-Unis et au Canada et sur l'orientation de la CTCC. — Pour nos lecteurs qui n'assistent pas au congrès, nous donnons ci-dessous les principaux passages du rapport de M. Picard.

plusieurs années déjà, des militants syndicalistes et des membres du clergé catholique étudiaient les déclarations de principes, les Statuts et Règlements de la CFTC (France) et de la CSC (Belgique). L'on se familiarisait également avec la documentation et les revendications de ces deux centrales chrétiennes. Leur philosophie sociale s'inspirait de l'encyclique Rerum Novarum (1891), de Léon XIII, qui dans les milieux catholiques et dans d'autres milieux on considérait, à juste titre, comme la Charte des travailleurs. La CFTC et la CSC faisaient comprendre à un groupe important de travailleurs catholiques du Québec le sens et la portée de la liberté syndicale. Elles exposaient que le pluralisme syndical n'empêchait pas l'unité d'action avec les autres centrales syndicales sur des points d'intérêt commun, cette unité pouvant être constituée par le moyen des cartels syndicaux. C'est ainsi que dans la province de Québec, à côté des unions internationales et neutres venues des Etats-Unis, se formèrent des syndicats nationaux et confessionnels qui, lorsqu'ils furent suffisamment nombreux, fondèrent (1921) la centrale syndicale connue depuis sous le nom de Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC).

## Les pactes de non-agression

Le pacte de non-agression conclu entre l'AFL et le CIO est dans la logique du syndicalisme d'affaires. Les deux centrales avaient constaté, statistiques en mains, que les "raids" n'étaient pas payants et qu'ils étaient une source de malaise. On ne paraît pas avoir songé à s'en tenir, en les rappelant, aux principes d'éthique professionnelle qui peuvent maintenir de bonnes relations entre organisations syndicales distinctes. L'AFL et le CIO ont saisi aux cheveux l'occasion favorable qui se présentait et en profitèrent pour consolider leurs positions et "geler", à toutes fins pratiques, les juridictions professionnelles de leurs syndicats affiliés. Le pacte de non-agression, c'est le pluralisme syndical sous le signe du dirigisme. C'est aussi, par voie de conséquence, un sérieux accroissement au principe de la liberté syndicale. Dans le cas qui nous occupe, il est vrai, le pluralisme syndical et la liberté syndicale ne pouvaient préoccuper outre mesure l'AFL ni le CIO, étant donné que le pacte de non-agression n'était qu'une répétition préparatoire à l'unité syndicale organique. N'empêche que ce pacte, qu'on le veuille ou non, contient un avis aux travailleurs qu'ils doivent dorénavant se considérer comme les clients et non comme les membres des syndicats dont ils font partie. Ce qui ne signifie pas que tous les syndicats de l'AFL et du CIO avaient vraiment besoin de ce pacte ou se préparaient à en pousser l'application jusque dans ses ultimes conséquences. Mais, c'est tout comme si l'on avait transmis l'ordre suivant aux travailleurs syndiqués: "A telle date, vous avez choisi d'adhérer à tel syndicat; soyez sérieux et restez où vous êtes. Le syndicat est devenu une institution d'affaires qui vous offre ses services moyennant rémunération. Dans votre entreprise, il n'y que tel syndicat qui sera reconnu par les centrales et c'est lui qui s'occupera de vos problèmes. Comprenez donc que c'est le moyen le plus pratique d'améliorer votre sort. Nous avons convenu de cesser nos luttes fratricides. Regardez autour de vous et vous constaterez que tout ceci est bien conforme à nos mœurs, à notre "way of life". Vos dirigeants sont des hommes d'affaires au même titre que les industriels, les banquiers, les commerçants de notre pays. Faites-leur confiance et ils vous diront en toute objectivité quelles revendications formuler."

Dans le contexte américain, il ne faut pas se surprendre de cette manière de voir les choses. Elle correspond à une mentalité, à un état d'esprit.

Au cours de l'automne 1954, un an environ après la signature du pacte de non-agression aux Etats-Unis, deux centrales syndicales canadiennes, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada (CMTCAFL) et le Congrès Canadien du Travail (CCT-CIO) conclurent un pacte identique.

Le pacte canadien de non-agression a un préambule différent du pacte américain, mais toutes les autres dispositions du pacte américain sont reproduites fidèlement dans le pacte canadien. Les noms des centrales, cela va de soi, sont changés. La principale différence est que la durée du pacte canadien n'est que d'une année (1er janvier au 31 décembre 1955) alors que le pacte américain a été conclu pour deux ans (1er janvier 1954 au 31 décembre 1955).

Le pacte de non-agression conclu au Canada est un indice non équivoque qu'une bonne partie du mouvement syndical canadien est toujours à la remorque du mouvement syndical américain. Il ne faut pas conclure cependant que la plupart des filiales canadiennes de l'AFL ou du CIO en ont été plus malheureuses; elles savaient très bien que les centrales canadiennes CMTCAFL et CCT non seulement ne pouvaient prendre l'initiative des opérations, mais qu'elles n'avaient qu'à suivre et, en fait, devaient suivre docilement l'exemple donné par l'AFL et le CIO en matière de non-agression.

## Les origines de la C.T.C.C.

La C.T.C.C. occupe aujourd'hui le troisième rang parmi les centrales syndicales canadiennes. Elle est née en 1921 sous le signe de la liberté syndicale et en affichant son caractère à la fois national et confessionnel qui la distinguait des autres organisations.

Il faut remonter jusqu'en 1901 pour retracer les idées générales qui par la suite ont été partagées par un nombre suffisant de travailleurs de la province de Québec pour justifier la fondation, vingt ans plus tard, de la C.T.C.C. Ce sont les syndicats de travailleurs en chaussure de la ville de Québec qui sont à l'origine de cette orientation particulière.

Il y avait déjà à Québec, dès 1873, une dizaine de manufactures de chaussures employant plus de deux mille travailleurs. La plus importante de ces manufactures comptait près de sept cents employés. Des syndicats de métiers existaient. Les organisations syndicales des travailleurs en chaussure de Québec se sont affiliées vers cette date aux Chevaliers de Saint-Crépin, organisation d'origine américaine qui s'est dissoute d'elle-même vers 1875. Une dizaine d'années plus tard, les syndicats des travailleurs en chaussure de Québec se sont affiliés aux Chevaliers du Travail, autre organisation d'origine américaine, dont les loges canadiennes, expulsées en 1902 du Congrès des Métiers et du Travail du Canada (AFL), formèrent en 1903 le Congrès National des Métiers et du Travail. Ce Congrès devint en 1908 la Fédération Canadienne du Travail. Un bon nombre de membres de cette Fédération se sont ralliés à la CTCC lors de sa fondation et par la suite. Il s'agit à peu près exclusivement de membres que la Fédération Canadienne comptait dans la province de Québec.

Ce qui précède fait ressortir clairement que les travailleurs en chaussure de Québec ont formé d'abord des syndicats de leur choix puis les ont affiliés successivement à plusieurs centrales syndicales en vue de mieux protéger leurs intérêts. Dans leur évolution, surtout à compter de 1902, le caractère national des syndicats de la chaussure de Québec s'est affirmé. L'année précédente, ils avaient adhéré à la doctrine sociale de l'Eglise telle qu'exposée dans l'encyclique Rerum Novarum de Léon XIII et devinrent ainsi les précurseurs des syndicats confessionnels qui, avec eux, fondèrent la CTCC en 1921.

Lorsque les travailleurs, de plus en plus nombreux, constatèrent que l'adhésion à la doctrine sociale de l'Eglise ne les empêchait pas de s'occuper activement de leurs problèmes temporels, des syndicats nationaux et catholiques se formèrent dans divers centres industriels de la province de Québec. Les représentants de ces syndicats se rencontrèrent à quelques reprises et fondèrent à Hull, en septembre 1921, la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (C.T.C.C.).

A cette époque, dans les villes et les campagnes, la vie sociale s'écoulait dans les cadres de trois institutions très près des gens, et où ils se sentaient à leur aise: la famille, l'école et la paroisse. Dès que l'on put mettre sur pied, avec l'industrialisation, des syndicats très près des travailleurs, ayant des caractéristiques qui convenaient parfaitement aux milieux où ils étaient fondés, il est bien compréhensible que des milliers de travailleurs y aient adhéré. Pour des raisons identiques, d'ailleurs, les travailleurs des autres provinces ont choisi des syndicats dont les caractéristiques leur convenaient et n'ont jamais montré beaucoup d'enthousiasme pour la C.T.C.C.

## Evolution de la C.T.C.C.

Il ne faut pas en conclure que la situation, aujourd'hui, est la même qu'en 1921, et que la C.T.C.C. ne doit pas évoluer. Elle a évolué, d'ailleurs, depuis sa fondation et elle est prête à évoluer encore au fur et à mesure que des problèmes nouveaux et des circonstances nouvelles le justifient.

Jusqu'en 1939, les organisations syndicales étaient placées sous le signe de la liberté syndicale absolue, même si elle n'était pas toujours respectée. Et souvent les syndicats ne négociaient des conventions que pour leurs membres. Parfois même des syndicats représentant la totalité des travailleurs d'une entreprise s'opposaient aux conventions collectives et préféraient régler leurs problèmes au jour le jour, verbalement quittes à recourir à la grève en aucun temps lorsqu'ils ne pouvaient en arriver à une entente. A ce moment il n'y avait pas de grèves légales ni de grèves illégales: il y avait des grèves.

De 1939 à 1945, on s'en souvient, les réglementations imposées sous l'empire de la Loi des Mesures de guerre modifièrent sensiblement le régime des relations industrielles au Canada. Durant cette période les questions de salaires et de conditions de travail étaient réglées en dernier ressort par des Conseils régionaux ou par le Conseil National du Travail.

En 1943, les rapports de deux commissions royales d'enquête (Commission McTague et Commission Prévost) ont inspiré, en particulier, la loi des relations ouvrières du

Québec (1944). Le rapport McTague, de plus, a inspiré la première loi nationale des relations industrielles et la plupart des lois du même genre des autres provinces. C'est à l'occasion de l'enquête Prévost, provoquée par des conflits dans l'industrie du papier du Saguenay, que la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier (FNP-CTCC) et ses syndicats affiliés ont, comme d'autres syndicats l'avaient fait avant, supprimé le mot "catholique" de leur nom. Et, depuis, un bon nombre d'autres syndicats ont suivi le même exemple.

La loi des relations ouvrières du Québec (1944) tout comme la loi fédérale des relations industrielles (C.P. 1003 de 1944) ont créé l'obligation pour un employeur de reconnaître comme mandataire légal des travailleurs à son emploi le syndicat suffisamment représentatif de ces travailleurs et de négocier de bonne foi avec lui une convention collective de travail. D'autre part, le syndicat devait assumer l'obligation de négocier au nom de tous les travailleurs inclus dans l'unité de négociations, syndiqués ou non. Il devenait nécessaire, dans plusieurs régions, d'élargir les cadres syndicaux et de permettre l'adhésion de tous les travailleurs à un syndicat suffisamment représentatif sans distinction injuste en raison de la race, de la religion ou de la nationalité. Un certain nombre de fédérations et de syndicats ont modifié leurs statuts en conséquence et la C.T.C.C. elle-même, avec l'approbation du Congrès, a accepté une disposition du même genre dans sa Déclaration de principes. Les membres de certains syndicats restent quand même en totalité catholiques parce qu'il n'y a que des catholiques dans les entreprises où ils représentent les travailleurs.

D'autres textes que nous ne pouvons pas ignorer ont été adoptés par des organismes dont le Canada fait partie, textes qui insistent sur ce qu'on appelle couramment la non-discrimination.

L'évolution véritable qui s'est faite dans notre mouvement, bien qu'elle ne soit pas encore clairement exprimée dans ses Statuts, c'est que la C.T.C.C., comme centrale, est devenue une organisation syndicale chrétienne s'inspirant dans son action de la doctrine sociale de l'Eglise, et acceptant les travailleurs dans ses rangs sans distinction injuste en raison du sexe, de la race, de la couleur, de la langue, de la religion ou de l'origine nationale. Le comité de refonte des Statuts, si le Congrès reste d'accord, devra tenir compte de ces points et des autres suggestions qui pourront être faites, et devrait chercher un nom plus approprié que le nom actuel en vue de mieux identifier notre mouvement.

Une autre question qui court sur toutes les lèvres, et dont il a été question précédemment, est celle qui a trait à l'unité syndicale organique dans ses conséquences sur la C.T.C.C. Dans l'intérêt des travailleurs qu'elle représente et dans l'intérêt des travailleurs canadiens en général, la C.T.C.C. doit-elle demeurer une centrale syndicale indépendante des autres centrales, ou devrait-elle, par affiliation ou disparition, s'intégrer dans l'unité syndicale organique nord-américaine? La question est d'actualité sans doute, mais elle n'est pas pressante au point qu'elle exige une réponse du Congrès dès cette année. Nous savons, il est vrai, que l'A.F.L. et le C.I.O., aux Etats-Unis, se fusionneront prochainement, et que, un peu plus tard, le C.M.T.C. et le C.C.T. se fusionneront au Canada. Par ailleurs, la C.T.C.C. n'a reçu, à date, aucune invitation officielle de participer à l'unité syndicale organique ni d'engager des pourparlers à ce sujet. De plus, les discussions préliminaires qui ont eu lieu au sein de la C.T.C.C., au cours de l'année, révèlent que la question n'est pas encore suffisamment mûrie même si un certain nombre de dirigeants et de militants paraissent prêts à examiner des opinions bien arrêtées sur les divers aspects du problème. La C.T.C.C. y gagnerait à continuer l'examen de cette question une autre année avant de prendre une position définitive. Si le Congrès le désire, il peut nommer une commission spéciale dont la préoccupation sera d'examiner la question sous tous ses angles et de faire rapport au prochain Congrès.

Gérard PICARD,  
Président général C.T.C.C.  
Montréal, septembre 1955.



## La Fête du Travail à Joliette

Les deux photos qui apparaissent ci-dessus font voir clairement que la Fête du Travail n'est pas passée inaperçue à Joliette. Dimanche dernier, veille de la Fête du Travail, avait lieu le couronnement de la Reine du Travail, Mlle Denise Ducharme, par Son Honneur le maire de Joliette, M. Rosaire Roch.

Avaient pris place sur l'estrade, Leurs Excellences Nosseigneurs J.-A. Papineau, évêque de Joliette, et Edouard Jetté, évêque coadjuteur; l'hon. ministre du Travail, Antonio Barrette; Me Maurice Breton, député fédéral de Joliette; Son Honneur le maire de Joliette, M. Rosaire Roch, qui a couronné la Reine du Travail, ainsi que de nombreux dignitaires religieux et civils.

Après la parade de 27 chars allégoriques dans les rues de Joliette, une immense foule de plusieurs milliers de personnes s'est réunie sur la Place du Marché pour entendre les messages du président du Conseil Central, M. Henri Savignac, de l'hon. M. Barrette, de Me Maurice Breton, et finalement, celui de Son Excellence Mgr Papineau.

Les célébrations de la Fête du Travail se sont poursuivies durant la soirée, alors que des centaines de pèlerins ont assisté à la messe pontificale, célébrée à l'Oratoire Saint-Joseph.

FUMEZ UNE

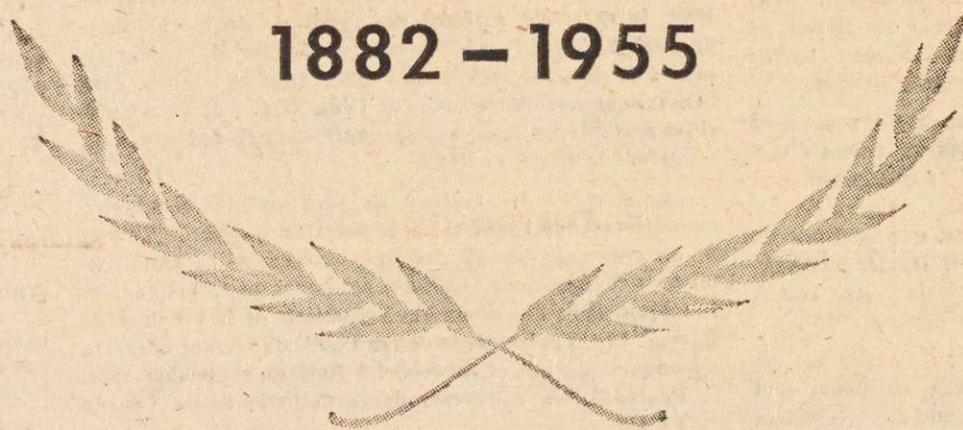
*Player's*  
"MILD"



LA CIGARETTE  
LA PLUS DOUCE,  
LA PLUS  
SAVOUREUSE !

# LA FÊTE DU TRAVAIL

## 1882 - 1955



C'est en 1882, à New-York, que fut célébrée la première *Fête du Travail* en Amérique du Nord. Cette année-là, les "Chevaliers du Travail" organisèrent le premier défilé en l'honneur des salariés.

Au Canada, le travail est aujourd'hui l'un des remparts de nos libertés sociales et économiques. Le capital et le travail sont unis dans la production des marchandises et des services essentiels qui font la force et l'unité de la nation.

La Shawinigan applaudit à la contribution indispensable qu'apporte le travail à la prospérité du pays; elle se joint à tous les Canadiens pour célébrer dignement la *Fête du Travail de 1955* — qui marque une autre étape dans l'histoire du travail au Canada.

PRODUITS CHIMIQUES - GÉNIE  
**The Shawinigan**  
WATER AND POWER CO.  
ÉNERGIE ÉLECTRIQUE



compagnies associées et filiales

# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les  
syndiqués de Canadian Vickers

## Hallucination

Quel est ce personnage haut placé dans un certain département qui s'est permis de réprimander l'un de ses subalternes pour avoir assisté à l'assemblée syndicale de jeudi dernier? Pour son information et celle de ceux qui seraient tentés de l'imiter, disons que c'est un droit et un devoir d'un membre d'un syndicat d'assister régulièrement aux assemblées de son union et de ne tenir aucunement compte des tentatives d'intimidation de quelque personne que ce soit.

## Conseil gratuit

Nous voulons nous adresser aux employés qui ne sont pas membres de notre union à l'heure actuelle. Vous avez dû vous rendre compte de ce que peuvent faire un groupe de travailleurs déterminés qui sont unis dans un même syndicat; vous devez aussi vous rendre compte des merveilleux résultats qu'ils peuvent retirer de leur solidarité. Ne pensez-vous pas que le temps soit venu pour vous de signer votre carte d'adhésion afin de montrer en même temps votre gratitude pour les nombreux bénéfices que vous a valu l'union depuis sa fondation et depuis la signature des deux conventions collectives de travail. En vous rappelant que c'est l'union qui fait la force, vous augmenterez la puissance de votre union et vous en retirerez encore des bénéfices accrus.

## Une salle comble

La réunion syndicale de jeudi soir dernier a été un succès remarquable. La salle de l'Union était tellement remplie qu'on n'y pouvait s'y mouvoir. Certains étaient debout dans les embrasures des fenêtres, d'autres se tenaient dans les entrées des portes de sortie, d'autres, enfin, n'ont pu trouver place dans la salle et se tenaient dans l'escalier: un membre a pu dire que pour sortir la main de son gousset, il a dû attendre d'être à l'extérieur de la salle; un autre a déclaré qu'il n'y avait pas de place dans la salle pour faire le geste d'allumer une cigarette. Enfin, l'agent d'affaires de l'Union, M. Paul Laframboise, nous déclarait à la fin de l'assemblée qu'il craignait beaucoup pour le plancher qui ne peut porter qu'une quantité limitée.

## Remerciements

Un vote de remerciements a été pris à l'endroit du président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, dont l'intervention a aéré l'atmosphère et créé un climat propice à l'entente; à M. S. "Ted" Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie, Jean-Paul Geoffroy, avertisseur technique de la C.T.C.C., Paul Laframboise, agent d'affaires, et tous les membres de l'exécutif qui ont mené à bonne fin ces négociations difficiles.

## Au congrès de la C.T.C.C.

Le président de l'Union, M. Yvon Goudreau, le secrétaire-trésorier, M. Desaulniers, et l'agent d'affaires du syndicat, M. Paul Laframboise, ont été délégués au congrès de la C.T.C.C., qui s'ouvrira dimanche à Québec.

## Coopération

L'un des officiers de l'Union internationale de la Vickers nous a déclaré qu'après la signature de notre convention collective, il existerait une plus grande coopération avec l'Union des Employés de la Canadian Vickers (C.T.C.C.). "Nous pouvons différer d'opinion sur plusieurs sujets sans importance, mais nos objectifs sont les mêmes. Il ne fait aucun doute que si nous travaillions la main dans la main, nous obtiendrions davantage pour améliorer le sort des travailleurs de la Vickers.

## "La fusion ou..."

(Suite de la page 1)

### LA LIBERTÉ SYNDICALE

M. Picard a rappelé que la CTCC était née en 1921 sous le signe de la liberté syndicale: ce sont d'abord les travailleurs en chaussures de Québec qui ont formé des syndicats de leur choix, dès 1873; ces syndicats se sont ensuite affiliés successivement à plusieurs centrales syndicales. Mais dans leur évolution, surtout à compter de 1902, le caractère national des syndicats de la chaussure s'est affirmé.

Tout en reconnaissant les éminents services que les centrales américaines ont rendu aux travailleurs canadiens, M. Picard ne peut s'empêcher de faire remarquer que, de plus en plus les travailleurs canadiens voient dans les liens organiques qui les relient aux grands syndicats américains une forme de colonialisme qui cadre mal avec la souveraineté dont jouit le Canada.

A ce sujet, M. Picard demande si les relations entre les organisations syndicales doivent s'établir nécessairement par des liens organiques où tous sont reliés à une même centrale syndicale, ou peuvent-elles s'établir, sur les sujets d'intérêt commun par des liens hiérarchiques ou des cartels entre des centrales syndicales tout à fait autonomes?

"Les travailleurs américains n'admettraient jamais des liens organiques qui les relieraient à une centrale syndicale canadienne d'où ils recevraient des directives ou des ordres. L'American

# CCCL Annual Convention Opens Sunday In Quebec

The schematic program of the annual convention of the C.C.C.L. has been received by "Le Travail" from the joint secretary general of the C.C.C.L., Andre Roy, and promises to be a very busy session for the 500-odd delegates who will take part in the forthcoming convention in Quebec City from Sunday, September 11, until Saturday, September 17.

The official opening will take place Sunday, September 11, at 2.15 p.m. in the National C.C.C.L. Union Hall at 155 Charest Boulevard, the opening address being delivered by Joseph Parent, president of the Central Council of Quebec and will be followed by addresses of civil and religious authorities.

## President's Report

At 3.30 p.m. the general president of the C.C.C.L. Mr. Gérard Picard will read his annual report covering general aspects of the union's progress, and a program of activities for the future. Discussions will then take place on the report and many questions will come up for debate covering the proposed structural reforms in the C.C.C.L. movement, the question of fusion with the two American labor bodies, the A.F. of L. and C.I.O. and the influence of such a fusion in Canada. The

present labor situation will be fully discussed and probably a plan for a new labor code and social security.

As is customary, the convention delegates will play host to prominent civil and religious authorities of Canada and the Province of Quebec. The Federal Government will be represented by its Minister of Labor the Honorable Milton F. Gregg who will be present for the official opening of the convention and Gerard Tremblay, deputy minister of labor in the provincial cabinet.

Civil authority will be represented by His Honor Mayor Wilfrid Hamel of Quebec, who will be remembered as having presided at last year's C.C.C.L. Con-

vention held in Montreal.

Among other dignitaries will be J. B. Lemoine, president of the Catholic Farmers' Union, Alfred Charpentier, member of the Labor Relation Board and L. O. Bérubé, secretary of the Council of Cooperatives of Quebec.

On Monday September 12 the general secretary of the C.C.C.L. Jean Marchand, will present the report of the Confederal Assembly which will be followed by reports of directors of the union's different services.

Upon adoption of the reports the delegates will then take up the study of committee reports.

The Convention will come to an end Saturday September 17 when election of officers will be held.

## CCCL Convention Program

### Saturday, September 10

10.00 a.m. to 11.00 a.m.: Registration of delegates.

During the day: Committee meetings including Treasurer's report, Confederal Assembly report, President's report Organization, Constitution, etc.

### Sunday September 11.

10.45 a.m. — Mass and sermon in the Seminary Chapel (Fabrique Hill).

1.00 p.m. to 2.00 p.m. — Registration of delegates.

2.15 p.m. — Official opening of the Convention.

2.30 p.m. — Welcoming address by the president of the Central Council of Quebec and introduction of guests of honor.

2.45 p.m. — Short addresses by civil and religious authorities.

3.30 p.m. — Presentation of annual report by the general president of the C.C.C.L., Mr. Gerard Picard.

4.30 p.m. — Reception in honor of invited guests at Cercle Universitaire of Quebec.

### Monday September 12.

9.00 a.m. — Committee's report on letters of credentials.

2.00 p.m. — Report of the Confederal Assembly. Treasurer's report. Resolutions.

Evening — Free time.

### Tuesday September 13.

8.00 a.m. — Mass for the departed at Jacques Cartier Church, corner St. Joseph Street and Caron.

9.30 a.m. — Resolutions.

2.00 p.m. — Resolutions.

9.00 p.m. — Evening of recreation at Union Headquarters.

### Wednesday September 14.

9.00 a.m. — Committee reports.

2.00 p.m. — Committee reports.

5.30 p.m. — Reception to del-

egates at City Hall.

8.00 p.m. — Special reunion of lady delegates at Union Headquarters.

### Thursday September 15.

9.00 a.m. — Committee reports.

2.00 p.m. — Committee reports.

Evening — Free time.

Friday September 16.

9.00 a.m. — Committee reports.

2.00 p.m. — Committee reports.

Evening — Free time.

Saturday September 17.

9.00 a.m. — Unfinished business.

2.00 p.m. — Elections and closing of Convention.

A special program has been arranged for the wives of the delegates. On Monday, a boating excursion, on Wednesday, a special meeting and finally on Thursday they will visit the City Hall.

## PROTEGEZ-VOUS

CONTRE  
LES FRAIS  
MEDICAUX  
CHIRURGICAUX  
ET HOSPITALIERS

LA C.T.C.C. RECOMMANDE  
A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ  
DU QUÉBEC

# Union Scores Victory At Vickers

## Contract Signed After 23 Months Of Dispute

After 23 months of countless meetings of direct negotiations, postponements, delays and finally a threat to strike, the workers at Canadian Vickers Limited have come to terms with Montreal's East End shipyard.

A very favorable agreement was reached between Vickers and the National Union of Vickers Employees (C.C.C.L.) an affiliate of the National Federation of Metal Workers (C.C.C.L.).

At the final meeting which was addressed by S. Ted Payne, vice-president and organizer of the Metal Workers Federation, the membership of Vickers union unanimously accepted the company's offer.

The strike threat was the only remaining weapon at the worker's disposal to secure justice for themselves, and great credit is due Vicker's employees for their demonstration of patience during the long drawn out dispute with the company, which was one of the longest on record in the Province of Quebec.

The Union's demand were unquestionably reasonable and just and only asked for equal pay and conditions with the other shipyards in Quebec.

All conceivable moves, both conciliatory and arbitrary were used in an attempt to secure a just decision for the workers, but all these moves failed until the threat of strike action was announced. At the final meeting with the company, an agreement was reached and the following day a report of the company offer was given the member-

ship at a specially called emergency meeting which filled the union hall to capacity.

### Many New Benefits

The new collective labor agreement gives the workers two extra paid holidays, Victoria and Thanksgiving Days, double time for work after midnight for day shift workers, and increase of 5 cents an hour for dirty work, which boosts this rate to 20 cents an hour extra for workers called upon to perform this type of work and preferential seniority for Union executive members.

Both Union and Company have agreed upon the appointment of an impartial arbitrator to act in any future disputes which may arise during the life of the 21-month old agreement.

### Salaries

A general wage increase of 8 cents an hour for all employees with retroactivity as follows:

5 cents an hour from December 15, 1954 until April 30, 1955.

8 cents an hour from May 1, 1955, until contract is finalized.

This will give each employee over \$100.00 and finally, a company contributed employee welfare plan.

Final post-arbitral negotiations were carried on by W. F. Fox, Director of Personnel Relations for Canadian Vickers Limited and the Union was represented by Gerard Picard, general president of the C.C.C.L., S. Ted Payne, vice-president and negotiator for the National Federation of Metal Workers, Jean Paul Geoffroy, legal adviser for the C.C.C.L., Paul Laframboise, business agent for the National Union of Vickers Employees and the executive members of Vickers' Union.

## No Automation But Production Up

OTTAWA (C.P.A.) — Canada's fishing fleet had fewer ships and fewer fishermen in 1953 than in 1952 but the quantity of fish and shellfish landed increased to 1,340,318,000 pounds from 1,308,223,000, according to the annual report on the nation's fisheries by the Dominion Bureau of Statistics.

The number of vessels and boats decreased to 36,079 from 37,624 in 1952, and the number of fishermen to 62,138 from 64,342. Powered vessels of 10 to 40 more tons decreased to 2,272 from 2,369, and the number of men employed on them to 9,200 from 9,772. Boats — ranging from

canoes to powered boats of less than 10 tons — numbered 33,307 versus 35,255, and the number of men working them 43,969 versus 44,732. Men not fishing in boats decreased to 8,969 from 9,838.

The number employed in fish processing establishments also decreased in 1953, totalling 11,294 as compared with 15,008 in 1952. However, the total value of fishery products increased to \$150,226,700 from \$149,820,700. Including both fishermen and persons employed in fish-processing plants the number in the fishery industry decreased to 73,432 in 1953 from 79,380 in 1952.



Ci-dessus la photographie des membres du Comité de négociations de l'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers. De gauche à droite, on remarque MM. Marcel Dubord, secrétaire; L. Desaulniers, secrétaire-trésorier; Jean-Paul Geoffroy, aviseur technique de la CTCC; Yvon Goudreault, président du syndicat; S. "Ted" Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie; Paul Laframboise, agent d'affaires; Delia Melva et H. Bouchard, directeurs.

## SHIPYARD NEWS & VIEWS

### Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited

#### Hallucinations!

Who is the highanded boss in a certain department who took one of the charge hands to task for having attended the strike action meeting last Thursday night? For his information, it is the democratic duty and privilege of all union members to regularly attend meetings of their union, regardless of any attempts at cheap intimidation on the part of any superintendent, charge hand or foreman who are suffering from the effects of a superior complex. Better see a competent psychiatrist, chum!

#### Good Sound Advice

We are addressing this to employees who have, so far, no affiliation to our union. You have just witnessed determination, backed up by union men and the results it has accomplished. Don't you think this would be the opportune time to sign up and show your gratitude for the many new benefits and salary increases you have been awarded by the union's efforts on your behalf? There is strength in numbers. Call at the union office on Notre Dame Street and you will be made welcome.

#### Jammed

The emergency meeting held in our union hall last Thursday night was overcrowded to say the least and as one member quipped "I had to step outside the hall to take my hand out of my

pocket" while another was heard to exclaim "there was no room in the hall to inhale a cigarette".

#### Thanks

A vote of thanks for a job well done goes out to general president of the C.C.C.L., Mr. Gerard Picard, S. Ted Payne, Jean Paul Geoffroy and to Paul Laframboise and our executive in securing a lightning finish to the long struggle to secure our members more money and better conditions. Congratulations, brothers.

#### Convention

Our union president, Yvon Goudreault, financial secretary Desaulniers and business agent Paul Laframboise have been appointed by the membership to be the official delegates to the C.C.C.L. Annual Convention which opens in Quebec on Sunday September 11. Bon voyage.

#### Cooperation

We have been approached and advised by an official of the International Union in Vickers, that, upon the completion and finalizing of their pending labor agreement, an advent of fuller cooperation will take place with the C.C.C.L. Union in Vickers. As the official expressed it "Although we may differ on petty questions, our principals are the same." "We are fighting one common enemy and I have no doubt that working together will benefit all of us in our struggles to obtain justice for the workers".

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

### POUR INFORMATION

HENRI PETIT  
Secrétariat des S.C.  
155, boul. Charest-Est, Québec  
Tél. 4-4631

1231 Demontigny est,  
Montréal  
Tél. FA. 3694